

Procès-verbal de la séance du 31 mars 2025

Présidence : Marylène Bocherens, Vice-Présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 décembre 2024.
3. Communications de la Vice-Présidente.
4. Communications de la Municipalité.

Rapports des commissions sur :

5. Préavis municipal N° 26/25 relatif au règlement sur la taxe de séjour et la taxe sur les résidences secondaires (*M. Claude Wüthrich, 1^{er} membre*).
6. Préavis municipal N° 27/25 relatif à la demande de crédit pour le remplacement du système informatique communal.
7. Autres informations de la Municipalité.
8. Interventions individuelles et divers.

1. Appel

A l'appel, 21 membres sur 24 sont présents. Mmes Corinne Baltar et Sandra Van Olmen Ray, ainsi que M. Olivier Correvon sont excusés.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024

Le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2024 est **adopté à l'unanimité moins 1 abstention**.

3. Communications de la Vice-Présidente

Il n'y en n'a pas.

4. Communications de la Municipalité

- *Le Syndic M. Frédéric Rohner* a le plaisir de nous présenter la nouvelle Secrétaire municipale, Mme Cloé Gigner, présente ce soir.

- Il nous informe également que nous serons prochainement conviés pour une séance d'information concernant le Plan d'affectation communal (PACom), qui aura lieu le lundi 28 avril 2025 à 20h.

- *Le Municipal M. Pierre-Alain Lunardi* nous informe que le projet Tetris concernant la Protection civile, capote après 6 ans de travaux entre Canton et communes, en particulier les 10 ORPC. Le conseil d'État et les deux organisations faîtières des communes ont donc décidé de stopper ce projet, principalement en raison des coûts engendrés, jugés inacceptables pour les communes, ainsi que les risques de charges supplémentaires pour la sécurité, de même que la responsabilité des communes pour la protection de la population. Si c'est une assez bonne nouvelle que ce projet s'arrête, la PC devra tout de même se réorganiser, car en matières de risques de conflits armés, elle n'est pas vraiment prête à y faire face.

- Le nouveau plan comptable MCH2 est en cours de préparation pour le budget 2026.

- Une commission consultative du conseil a été nommée concernant le SDIS Nord vaudois, afin d'étudier l'avant-projet de révision de ses statuts. Cette commission transmettra son rapport à la Municipalité en vue de la révision des statuts en décembre prochain.

5. Préavis 26/25 relatif au règlement sur les taxes de séjour et la taxe sur les résidences secondaires

M. Claude Wüthrich lit le rapport de la commission composée de MM. Olivier Correvon, Olivier Perret et de lui-même. Quelques informations et précisions sont données dans ce rapport par la commission, qui n'a aucun doute que l'abandon de l'ancien règlement au profit de celui proposé est une bonne idée, même si l'impact du changement restera marginal.

La discussion étant ouverte, *M. Pascal Iuliano* aimerait savoir si l'on sait ce que cela représente comme montant : - *Le syndic M. Frédéric Rohner* lui répond que cela représente entre Fr. 2'500.-- et Fr. 3'500.-- par année.

La discussion n'étant plus utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'adopter le nouveau Règlement sur la taxe de séjour et de la taxe sur les résidences secondaires

Article 2 de fixer la mise en application dès l'approbation par le Conseil d'Etat

est adopté à l'unanimité des membres présents.

6. Préavis 27/25 relatif à la demande de crédit pour le remplacement du système informatique communal

M. Jean-Marc Cochet lit le rapport de la commission composée de Mme Dominga Leuenberger, M. Marcel Halter et de lui-même. Les commissaires ont eu des explications détaillées de M. Jean-François Ballif, municipal en charge de ce projet, sur l'approche de la Municipalité pour déterminer les besoins de la commune en matière d'ERP (Système de Planification des Ressources d'Entreprise) et les critères ayant conduit à la sélection des fournisseurs. Ce choix n'est à l'heure actuelle pas encore arrêté, les négociations de prix étant en cours. La demande de crédit de Fr. 106'000.-- concerne donc un montant plafond pour cet investissement.

La discussion n'étant pas utilisée, ce préavis mis au vote avec

Article 1 d'accorder le crédit demandé de CHF 106'000.-

Article 2 de financer cette dépense par la trésorerie courante

est accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Autres informations de la Municipalité

Concernant le chauffage de la maison de commune, *M. Pascal Tétaz* nous informe qu'à l'heure actuelle personne ne sait comment régler le chauffage de ce bâtiment ! Ce dossier est donc toujours en cours et il nous informera dès qu'une solution aura été trouvée.

8. Interventions individuelles et divers

- *M. Jean-Claude Deriaz* aimerait avoir une explication par rapport au tout ménage reçu, concernant la qualité de l'eau : - peut-on la boire sans problème ? - *Le municipal M. Eric Stoll* informe qu'il n'y a aucun problème pour boire cette eau, même si les normes pour le chlorothalonil sont dépassées ; si nous sommes encore trop haut dans les normes, le pourcentage diminue d'année en année et il est tellement faible pour une consommation normale, qu'il ne représente aucun danger pour la santé. La Sagenord va débiter prochainement des travaux de construction au Cossaux, pour le traitement des eaux de source de cet endroit.

- *M. Michel Wanner* remarque que les bus scolaires de Carpostal ne font pas que transiter par le chemin de Cotty, mais que certains s'arrêtent en cours de route, en partie sur le trottoir en laissant le moteur tourner, ce qui engendre des difficultés de croisements. *Le municipal Pierre-Alain Lunardi* informe que suite à un courriel reçu concernant cette problématique, il en a parlé au comité de direction de l'ASIGE, qui a eu un contact avec Carpostal afin de clarifier les pratiques. Les bus ne devront plus stationner n'importe où en cas d'avance sur l'horaire, mais devront attendre à l'arrêt officiel dans le secteur de la Brinaz. Ils ne devront également plus s'arrêter par complaisance à proximité d'un domicile pour favoriser un enfant par rapport à un autre.

- Sur le même sujet, *M. Pascal Iuliano* aimerait savoir si l'arrêt sur la route de la Perrausaz à proximité de la grande salle est un arrêt officiel : - *M. Lunardi* informe que l'arrêt à cet endroit est une situation tolérée, même si ce n'est pas un arrêt officiel, car les enfants peuvent sortir du bon côté sur le trottoir, pour se rendre directement à la grande salle. Nous reconnaissons que ce n'est pas une solution idéale, mais nous n'avons à l'heure actuelle pas d'autres variantes par rapport à la taille des bus et la disponibilité de place devant la grande salle pour faire demi-tour.
M. Iuliano trouve qu'il faudrait agir et trouver une solution avant qu'un accident arrive, car les enfants restent des enfants !

- *M. Philippe Meylan* demande si la Municipalité est au courant que la ferme de la Perrausaz va peut-être être mise en vente, et trouve que ce serait une opportunité pour la commune de pouvoir acheter cette propriété. - *Le syndic M. Frédéric Rohner* informe que la Municipalité est au courant et qu'elle a d'ailleurs reçu les propriétaires de cette parcelle, mais a senti qu'il y avait encore des réticences de vente. Il est clair que si vente devait y avoir, cela représenterait pour la Municipalité un emplacement relativement stratégique pour le futur, et qui solutionnerait bien des problèmes, notamment celui de l'arrêt des bus scolaires. Si cela se concrétise et que la Municipalité obtient une promesse de vente, elle viendra devant le Conseil avec un préavis pour l'acquisition de cet objet, en espérant de ne pas avoir besoin d'utiliser le droit de préemption.

- *M. John Cochet* aimerait savoir où l'on en est, par rapport à l'installation de l'éclairage public : - *le municipal M. Jean-François Ballif* informe qu'il reste une dizaine de luminaires à changer, des cas un peu problématiques où des solutions différentes sont à trouver pour chaque situation. Ensuite, la télégestion proprement dite, qui nous permettra d'avoir un contrôle total sur l'éclairage souhaité, par quartier ou même par luminaire, pourra être mise en

œuvre. Tout cela devrait se faire dans les semaines à venir, de même que la remise en place rapide du matériel qui a été enlevé des mâts.

- *M. Joan Vadillo* aimerait savoir si la commune irait dans le même sens que le Canton, qui octroie des subventions aux propriétaires qui arrachent leurs haies de lauriers : - *le municipal M. Eric Stoll* informe que c'était une société privée qui avait lancé ce projet de subvention, et pas le Canton ; ce projet est maintenant terminé et peu de communes y ont adhéré. Nous n'étions pas intéressés, car il n'y a pas d'obligation d'arracher des lauriers déjà installés, c'est au choix de chaque propriétaire !

- *M. John Cochet* demande quel est le taux d'occupation des deux employés de la voirie, et se demande si c'est suffisant vu la demande régulière de faire appel à deux auxiliaires retraités, que nous avons la chance d'avoir pour donner des coups de mains. *Le syndic M. Frédéric Rohner* répond que les deux employés de la voirie sont à 100 %. Pour le remplacement d'un employé en cas de maladie, d'accident ou de vacances, nous avons effectivement quelques auxiliaires à disposition, mais la Municipalité ne songe pas à engager un nouvel employé communal. *M. Olivier Perret* qui a fait beaucoup de remplacements en tant que premier auxiliaire, souhaite diminuer cette activité et en a averti la Municipalité ; il garde par contre volontiers la tâche de fleurir notre village.

- *M. Philippe Meylan* avait informé la Municipalité de la nécessité de combler un trou au débouché du chemin AF sur la route de Ste-Croix, en venant depuis le Château en direction d'Essert. La Municipalité n'a pas oublié sa demande et étudie la meilleure option pour pallier ce problème.

- Suite à une demande de *M. Olivier Perret*, *le municipal M. Eric Stoll* informe qu'il n'est pas possible d'élargir la route d'accès à la déchetterie de Grandson, car elle est située en zone forêt. Dans le cadre du PA5 de l'agglomération, la commune de Grandson a fait la demande pour un tracé passant le long des voies de chemin de fer, une fois que la STEP aura été démontée ; mais ceci ne sera pas fait avant 2028-2029.

- Suite à une question de *M. Christian Cochet* sur le volume des déchets admis à la déchetterie de Grandson, *M. Eric Stoll* lui répond que tout est dans la mesure ; un petit volume à la fois sera accepté, par contre en cas de gros volume, il faudrait faire appel à Cand-Landi ou à la STRID.

La parole n'étant plus utilisée, la Vice-Présidente clôt la séance à 21h05.

La Vice-Présidente

La Secrétaire

Marylène Bocherens

Anne-Marie Forchelet

